



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accidents

Question écrite n° 87683

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la sécurité routière. Selon un sondage TNS SOFRES pour Axa prévention, réalisé début septembre 2005 et rendu public mardi 21 février, 17 % des Français interrogés avouent qu'ils continuent à dépasser la limitation de vitesse sur autoroute, contre 29 % en 2004. Par ailleurs, 68 % des conducteurs interrogés estiment que leur comportement a évolué au cours des douze derniers mois et 93 % jugent que les autres ont également modifié leur attitude au volant. Ils en attribuent la raison à la répression et 47 % se déclarent sensibles aux radars. Cependant, un certain nombre de comportements dangereux sont observés. Ainsi, 48 % avouent rouler à 65 kilomètres par heure en ville, 22 % doubler à droite sur l'autoroute, 19 % reconnaissant slalomer ou changer de file fréquemment. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend poursuivre sa politique en matière de sécurité routière.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est résolu à poursuivre et à renforcer les actions de formation, de prévention des risques et de respect des règles, ainsi qu'à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour promouvoir, dans l'intérêt de chacun, une conduite plus apaisée. Les campagnes de la sécurité routière vont dans le sens de responsabiliser tous les types de conducteurs sur le respect de la réglementation. Après celle du port de la ceinture de sécurité au printemps 2005, la campagne de la semaine de la sécurité routière lancée le 17 octobre dernier a abordé le thème des accidents occasionnés sur les trajets de proximité. Les données d'accidentologie montrent en effet que 75 % des victimes sont locales, piétons ou occupants d'un véhicule immatriculé dans le département du lieu de l'accident, et que les deux tiers des accidents se produisent en zone urbaine. Ce thème permet de mobiliser, aux côtés des services de l'État, les collectivités locales, les associations et les entreprises, et de sensibiliser nos concitoyens au danger que représentent les déplacements les plus anodins. La nécessité d'une lutte accrue contre la délinquance routière a, sous l'impulsion du chef de l'État, conduit le Gouvernement, depuis plus de trois ans, à créer une rupture dans les habitudes comportementales de nos concitoyens, lesquels n'étaient que peu contrôlés jusqu'alors. Cette politique nous permet d'assister à un déclin régulier du nombre d'accidents, de tués et de blessés, sans précédent dans son ampleur depuis une trentaine d'années. Cette amélioration, constatée depuis plusieurs mois (près de 6 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en trois ans), doit être poursuivie dans le but toujours constant de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route. En 2006, la communication en matière de sécurité routière poursuit son travail sur l'opinion et les comportements, mais aussi sur les mentalités pour asseoir le changement dans la durée avec plusieurs campagnes, qui viseront à rappeler à nos concitoyens le respect des distances de sécurité (campagne de février 2006) et des limitations à 90 km/h (avril 2006), 130 km/h (juin 2006) ainsi qu'à 50 km/h en octobre prochain lors de la semaine de la sécurité routière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 87683

**Rubrique** : Sécurité routière

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 mars 2006, page 2367

**Réponse publiée le** : 2 mai 2006, page 4779